

La santé mentale au coeur de la justice

Fanny Cléroux, sciences
humaines, profil administration



Résumé / abstract

Le projet consistera à répondre à une question qui mélange les domaines de droit, psychologie et sociologie afin de démêler les systèmes de santé mentale et pénal qui travaillent souvent en parallèle. Les méthodes de recherche utilisées seront des entrevues avec des professionnels de différents milieux, une analyse de contenu des cas déjà existants et un stage d'observation d'environ deux semaines avec une psychoéducatrice et criminologue à l'Institut de Santé Mentale Douglas. Le projet final sera livré sous forme de document de recherche pour permettre d'insérer toute l'information nécessaire de façon claire, en mettant en lumière les critères et processus décisionnels employés par les tribunaux dans ces situations complexes.

The project aims to address a question at the intersection of law, psychology, and sociology to untangle the relationship between the mental health and criminal justice systems, which often operate in parallel. The research methods will include interviews with professionals from various fields, a content analysis of existing cases, and a two-week observational internship with a psychoeducator and a criminologist at the Douglas Mental Health Institute. The final project will take the form of a research paper, presenting all relevant information in a clear and structured manner while highlighting the criteria and decision-making processes used by courts in these complex cases.

Problématique de recherche

Le projet sera divisé en plusieurs thèmes pour permettre aux lecteurs de comprendre correctement la complexité de la chose. Les thèmes ont été préétablis suite à quelques recherches faites avant le projet, mais pourront changer au cours du projet pour ajuster plus convenablement le produit final. Les angles de recherche explorés seront les critères juridiques et le processus décisionnel, la perspective de la victime et sa réaction émotionnelle en apprenant que son agresseur n'est pas incarcéré, la réhabilitation et la réinsertion sociale, les défis systémiques et les réformes potentielles, etc. En plus d'offrir une analyse approfondie des décisions judiciaires et de leurs impacts, le projet cherchera à mettre en lumière les contradictions et incohérences potentielles du système. Il permettra également d'évaluer si les ressources actuellement en place répondent efficacement aux besoins de la société dans son ensemble.

Question de recherche

Comment la cour détermine-t-elle si une personne accusée d'un crime et présentant des troubles de santé mentale doit être incarcérée ou orientée vers un établissement de soins psychologiques ou psychiatriques?

Hypothèse

Les objectifs principaux de ce projet sont de découvrir les envers du système de justice canadien et d'essayer de retirer quelques biais que la population peut avoir envers ce groupe de personnes tout en découvrant si des injustices sont présentes. Aussi, le projet a pour but de comparer différents cas pour établir quelles conditions sont nécessaires à qui, pourquoi et dans quel contexte. Il faut également reconnaître si certaines personnes ont été mal jugées et quelles sont les conséquences possibles de cela. L'hypothèse établie pour répondre à la question est que tout dépend des cas, chaque personne est différente et mérite de ne pas être généralisée puisque chaque détail influence grandement l'histoire. De plus, l'hypothèse soulève que deux critères s'appliquent pour ne pas être accusé criminellement responsable, soit montrer du remords suite à l'acte et si l'accusé(e) comprend ce qu'il(elle) faisait au moment du crime.

Revue de la littérature

Les juges s'appuient souvent sur des rapports psychiatriques pour évaluer si les accusés devraient être incarcérés ou envoyés dans des établissements psychiatriques. Par exemple, des études menées aux Pays-Bas ont révélé que la présence d'un rapport médico-légal sur la santé mentale augmentait considérablement la probabilité d'un verdict de culpabilité (Van Es et al., 2021). Cependant, la disponibilité de telles évaluations peut influencer le processus judiciaire et la décision d'incarcérer peut souvent être fondée sur les ressources limitées pour le traitement en santé mentale dans les prisons (Torrey et al., 2010). Ce problème est évident aux États-Unis, où les prisons surpeuplées sont souvent considérées comme la solution par défaut pour traiter les personnes ayant des problèmes de santé mentale, en raison d'un financement insuffisant en matière de santé mentale (Torrey et al., 2010). En revanche, des pays comme l'Allemagne offrent d'autres options, notamment des soins psychiatriques médico-légaux pour les personnes atteintes de maladies mentales graves (Traub et coll., 2020). Le Canada a connu des améliorations dans les tribunaux de santé mentale et la réadaptation, bien que le système demeure loin d'être parfait (Macdonald et coll., 2014; Hodgins et coll., 1988). L'examen examine également les défis liés à l'intégration des évaluations psychiatriques dans les procès et les conséquences de l'incarcération sur la réinsertion sociale des délinquants (Walker et al., 2016). Les méthodes de recherche utilisées dans ces études comprenaient des analyses quantitatives, des études de cas et des entrevues (Van Es et coll., 2021; Traub et coll., 2020).

Méthodologie

La collecte de données pour ce projet va se faire grâce à trois techniques souvent utilisées en sciences humaines, soit : des entrevues avec des professionnels qui travaillent dans les domaines impliqués dans la recherche, une analyse profonde sur certains cas qui se sont passés pour comprendre comment ceux-ci ont impacté cet univers précis et finalement un stage d'observation de deux semaines au sein d'une équipe composée de criminologues, de psychoéducateurs, de psychiatres et plus à l'Institut Douglas. Cette approche combinée permettra d'identifier les divergences entre la théorie et la pratique en confrontant les décisions judiciaires aux réalités du terrain.

Remerciements

Je remercie chaleureusement l'équipe de l'Institut de Santé Mentale Douglas pour son accueil, ainsi que les professionnels qui ont partagé leur expertise lors des entrevues. Un merci spécial aux patients qui ont accepté ma présence lors de leurs séances, enrichissant ainsi ma compréhension du sujet.

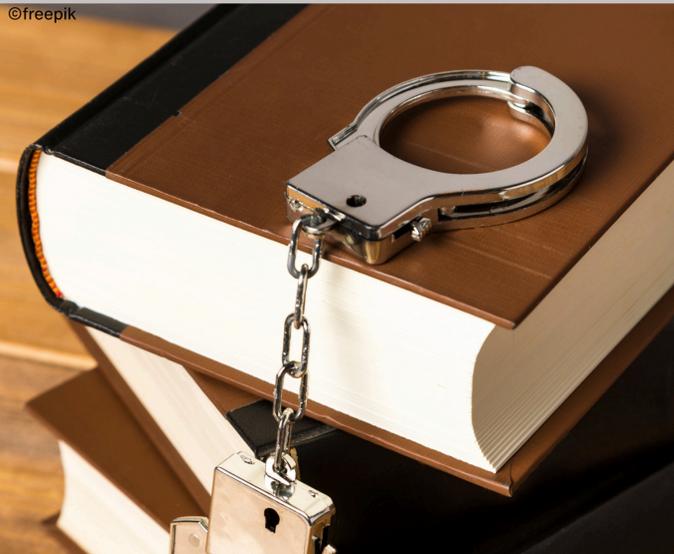
©freepik



Bibliographie

- Hodgins, S., Cyr, M., Paquet, J. et Lamy, P. (1988). Étude de relance auprès des détenus fédéraux traités en milieu psychiatrique : description des antécédents, du séjour, des rechutes et des récidives. *Criminologie*, 21(2), 27-61.
- Macdonald, S.-A., Bellot, C., Sylvestre, M.-É., Dumais, A.-A., Anik, M., et Montréal, P. (2014). Tribunaux de santé mentale: Procédures, résultats et incidence sur l'itinérance.
- Torrey, E. F., Lamb, R., et Pavle, J. (2010). More Mentally Ill Persons Are in Jails and Prisons Than Hospitals: A Survey of the States. In *Networkcare*.
- Traub, H.-J., Tomlin, J., Weithmann, G., Flammer, E., et Völlm, B. (2020). Court sentences to forensic-psychiatric treatment and imprisonment in Germany: Types of crimes and changes from 1995 to 2009. *International Journal of Law and Psychiatry*, 71, 101577.
- Van Es, R., de Keijser, J., Kunst, M., et van Doorn, J. (2021). The effects of forensic mental health reports on decisions about guilt in the Netherlands: An experimental approach. *International Journal of Law and Psychiatry*, 80, 101760.
- Walker, L. E. A., et Al, E. (2016). Best practices for the mentally ill in the criminal justice system (SpringerBriefs in Psychology, pp. 20-29). Springer.

©freepik



©freepik

